



PORTANT ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DE RESULTAT 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commune de ROBERVAL

Séance du 02 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel VERPLAETSE, maire.

Etaient présents : Michel VERPLAETSE, Maire,
Michel SINEAU, Aurore BOUCHENEZ Adjoints au Maire,
Ludovic CASTAGNONI, Sylvie DARAS, Didier HIMPE, Sylvie LECLAIR, Michel PIETRAS, Christian VAN WETTEREN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :
... donne pouvoir à ...

M Michel SINEAU, est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

Délibération portant adoption du compte administratif 2023 et affectation de résultat 2024 :

Sous la présidence du doyen d'âge Monsieur Didier HIMPE et de M Michel SINEAU adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 197 214.46 €
Recettes : 263 716.88 €
Excédent de clôture : **378 866.42 €**

Investissement

Dépenses : 82 869.09 €
Recettes : 22 579.83€
Restes à réaliser : 0.00 €
Besoin de financement : 0.00 €
Déficit de clôture de **79 824.26 €**

Afin de couvrir le besoin de financement d'investissement, c'est – **79 825 €** sera prélevé sur le résultat de fonctionnement (*affectation 1068*).

Il restera donc un excédent de **299 042.16 €** en fonctionnement qui constituera l'excédent reporté au BP 2024.

Hors de la présence de Monsieur, le maire, Michel VERPLAETSE le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme



Fait à ROBERVAL Le 02 avril 2024
Michel VERPLAETSE